

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 8 DÉCEMBRE 2023

DATE D'AFFICHAGE 8 DÉCEMBRE 2023 L'an deux mil vingt-trois Le Douze Décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Étaient présents :

M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme VAZ.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 15 VOTANTS : 19 Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

- M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES,
- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON,
- Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.

Absent:

- M. MARTIN.

Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.

OBJET: TRANSFERT PARKING DES ECOLES ENTRE LA COMMUNE DE LAPALISSE la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE APALISSE.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que lors de la dissolution du SISCOL, la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE a pris en charge le fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de LAPALISSE, dans le cadre de la compétence supplémentaire « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Cependant, le parking des écoles, situé entre l'école élémentaire et l'école maternelle, est resté de la compétence de la Commune de LAPALISSE; il n'a pas été expressément transféré à la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE.

Par conséquent Monsieur le Maire propose de transférer la compétence de ce parking à la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE, et sollicite l'autorisation de signer le procès verbal de mise à disposition de ce terrain. Ce parking restera du domaine public.

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID: 003-210301388-20231212-PARKINGECOLES-DE

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la mise à disposition de la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE du parking, situé entre l'école maternelle et l'école élémentaire de LAPALISSE, le long de la rue du 3ème millénaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition de ce parking dans le cadre de l'exercice de la compétence communautaire « enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mise à disposition

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le 2 6 DEC. 2023

Le Maire,

Publié ou Notifié

1 3 DEC. 2023

Accusé de réception de la télétransmission

le:

